

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

FACILITATION DES FORMALITÉS D'AUTHENTIFICATION DES STATUTS DES SARL PAR LES CENTRES DE FORMALITÉS DE CRÉATION D'ENTREPRISES

Le Décret n° 2017/0877/PM, du 28 février 2017, régit les dispositions générales de la Loi n° 2016/014, du 14 décembre 2016, fixant le montant minimum du capital social et les modalités de recours aux services du notaire et des Centres de Formalités de Création des Entreprises (CFCE) dans le cadre de la constitution des sociétés à responsabilité limitée (SARL).

En application des dispositions du Décret n° 2017/0877/PM, les statuts établis par acte sous seing privé doivent être soumis à un CFCE pour authentification. Le Chef du CFCE est responsable d'assurer l'authentification des documents dans les 24 heures du dépôt de la demande, après vérification des éléments suivants :

- i. Forme de la société;
- ii. Dénomination sociale;
- iii. Durée;
- iv. Montant du capital social;
- v. Nombre et valeur des parts sociales; et
- vi. Modalités de fonctionnement.

Seules (i) les SARL dont le montant du capital social est compris entre 100.000 FCFA et 999.999 FCFA et (ii) les SARL unipersonnelles (quel que soit le montant de leur capital social) peuvent recourir à l'authentification des statuts auprès des CFCE. L'intervention notariale reste obligatoire pour les sociétés dont le capital social est supérieur ou égal à 1.000.000 FCFA.

Pour de plus amples informations relativement au contenu de ce numéro d'Actualités Juridiques, n'hésitez pas à contacter:

Margarida.Maia@mirandalawfirm.com

Miranda & Associados
Av. Engenheiro Duarte Pacheco, 7
1070-100 LISBONNE – PORTUGAL
T: +351 217 814 800 | F: +351 217 814 802
www.mirandalawfirm.com

mirandaalliance
www.mirandaalliance.com

CABINETS CORRESPONDANTS

ANGOLA | BRÉSIL | CAMEROUN | CAP-VERT | CÔTE D'IVOIRE
GABON | GUINÉE-BISSAU | GUINÉE ÉQUATORIALE | MACAU (CHINA)
MOZAMBIQUE | PORTUGAL | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
RÉPUBLIQUE DU CONGO | SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE | TIMOR-LESTE

BUREAUX DE LIAISON

FRANCE (PARIS) | ROYAUME-UNI (LONDRES) | USA (HOUSTON)

© Miranda & Associados, 2017. La reproduction, partielle ou totale, de ce document est autorisée à condition que la société titulaire du droit d'auteur soit mentionnée.

AVERTISSEMENT: Les Textes de ce document contiennent une information générale et ne sont pas destinés à servir de publicité, d'offre de services ou de conseil juridique. Le lecteur ne devra pas se baser uniquement sur cette information mais toujours chercher conseil auprès d'un avocat.

Ce bulletin est distribué gratuitement à nos clients, collègues et amis. Pour ne plus recevoir celui-ci, veuillez répondre à cet e-mail.